CoordonnaTRICE educative/ Coordonnateur éducatif DE SECTEUR

*MAJ : 19/06/2024*

*FP N°299*

**Pôle Education et Vie de la Cité / Direction enfance et éducation / Service éducation**

Lieu d’affectation : Hôtel de ville

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Cadre statutaire**   * **Catégorie :** B * **Filière :** Administrative ou Animation * **Cadre d’emplois** : Rédacteurs ou animateurs territoriaux | | **Cotation RIFSEEP**  B1 | **Temps de travail**  Temps complet  *Régime de 37H30 /*  *Cycle hebdomadaire et horaires variables* |
| **Situation fonctionnelle**   * **Réf. hiérarchique** * **Positionnement** | Responsable du service éducation  Vous travaillez en relation étroite avec les 3 autres coordonnateurs éducatifs de secteur et le pôle de coordination administrative des agents des écoles. Vous encadrez directement les animateurs, les agents de maîtrise (qui encadrent eux-mêmes les équipes d’agents de propreté et de restauration) et les ATSEM de votre secteur. | | |
| **Relations fonctionnelles**   * **Internes** * **Externes** | Relations permanentes avec l’ensemble des cadres et des coordonnateurs du service / Collaboration avec les services à caractère éducatif de la ville / Relations avec les agents des écoles (animateurs périscolaires, agents de restauration et d’entretien, ATSEM), les OEBS et les services techniques / Collaboration avec d’autres services municipaux  Contacts permanents avec les directeurs d’école et le personnel enseignant / Contacts avec les partenaires institutionnels et associatifs / Contacts avec les enfants et les familles | | |
| **Mission principale** | ***Le service éducation gère l’ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques sur la Ville de Lorient. Une sectorisation géographique permet de répartir la supervision des écoles et des équipes entre 4 coordonnateurs éducatifs.***  **Dans ce cadre et pour votre secteur, vous êtes l’interface entre les écoles et la collectivité pour assurer un accueil de qualité des enfants et des familles, à l’école. Vous coordonnez la mise en œuvre du PEDT (projet éducatif de territoire), et des projets pédagogiques sur l’ensemble des écoles de votre secteur. Vous encadrez et accompagnez le personnel municipal intervenant dans les groupes scolaires de secteur ou les centres de loisirs.** | | |
| **Activités du poste** | **Coordination de la mise en œuvre du PEDT et des projets pédagogiques**  Participer à la gouvernance et à l’évolution du PEDT / Élaborer et mettre en œuvre les projets éducatifs et pédagogiques, en prenant en compte les orientations du PEDT, et qui peuvent associer des acteurs internes et des partenaires externes associatifs ou institutionnels / Accompagner les équipes éducatives (dans leurs projets d’activités) / Participer à des activités ou à des temps forts portés par la Ville (portes ouvertes des écoles publiques, Carnaval…) / Evaluer les actions et dispositifs éducatifs, sur les différents temps (scolaire, périscolaire, extrascolaire), produire des bilans et suivre des indicateurs d’activité au besoin  **Assurer le lien avec l’ensemble de la communauté éducative, au sein des écoles**  Assurer le lien avec les équipes, les directeurs d’école, les partenaires (éducation nationale, associations…) pour garantir la cohérence éducative sur les différents temps de l’enfant / Préparer la rentrée scolaire (organisation humaine, matérielle…), et veiller tout au long de l’année à la cohérence et à la pertinence de l’organisation du service dans les écoles (ressources humaines, matérielles, techniques…) / S’assurer du respect et de l’application des différents règlements régissant les temps scolaires et périscolaires (PEDT, règlement des accueils périscolaires et de la restauration…), ou de l’activité du personnel municipal, signaler les difficultés / Repérer les situations de difficultés avec des enfants ou leur famille et faire le lien avec la communauté éducative (directeur d’école, enseignant, famille, programme de réussite éducative…)  **Management, organisation et encadrement des agents des écoles**  Définir et organiser le travail / Planifier les activités et les absences des agents en fonction des besoins et des contraintes en lien avec le pôle de coordination administrative et avec les directions des écoles / Participer à la définition des consignes de travail et les faire respecter, veiller au respect des règles liées à la sécurité au travail / Prévenir et gérer les conflits et alerter si nécessaire / Coordonner le travail du personnel municipal des écoles avec l’éducation nationale et les partenaires associatifs dans les centres de loisirs / Conduire des entretiens professionnels d’évaluation, des entretiens individuels ou collectifs, des rencontres et des réunions / Identifier les besoins de formation des agents et participer à l’élaboration du plan de formation / Participer à la réflexion sur l’amélioration des conditions de travail en contribuant à faire évoluer les méthodes, outils et techniques de travail dans les écoles | | |
| **Compétences et qualités professionnelles requises** | Bonne connaissance de l’environnement territorial et du milieu socio-éducatif, des dispositifs jeunesse et du cadre législatif et réglementaire dans ce domaine / Aptitudes au travail en mode projet et transversal / Capacité à manager des équipes importantes sur des sites éclatés / Capacité à faire face à l’urgence / Capacité à travailler en équipe, à encadrer des agents, à mener des projets, à animer des réunions / Rigueur, sens de l’organisation, réactivité, qualités relationnelles et rédactionnelles / Disponibilité - sens du service public / Maîtrise des outils bureautiques et aptitudes à la gestion de plannings / Une 1ère expérience managériale sera un plus pour ce poste.  Permis B indispensable | | |
| **Observations** | * Déplacements fréquents sur plusieurs sites / Disponibilité nécessaire en cas de besoin sur toute l’amplitude d’ouverture des accueils périscolaires / Les congés doivent être planifiés sur les périodes de vacances scolaires / Travail à forte dimension relationnelle et managériale * Des missions complémentaires sont réparties sur les postes de coordonnateurs éducatifs (coordination du Conseil Municipal des Enfants, du Carnaval, du Handicap,…) * Ce poste est assorti d’une NBI sur les fonctions d’animation dans les quartiers prioritaires, sous réserve que les conditions d’octroi soient remplies. | | |